

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février à 18h09, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE Chantal BEQUILLARD, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Thierry MARCJAN à Dominique TRÉLA, Gilles PERRIN à Thomas BIETRY et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 février 2023	Le 9 février 2023	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	40

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-01-14 – Budget Eau Potable – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

Rapporteur : Christian RAYOT

La compétence eau potable a été prise par la Communauté de communes Sud Territoire au 1^{er} janvier 2004. Depuis mars 2010, la collectivité a fait le choix d'exploiter directement en régie ses différents réseaux et infrastructures afin d'avoir la maîtrise totale. Cela aboutissant en 2020, à une gestion de l'eau potable sur la totalité des 27 communes de la CCST.

Ainsi le service des Eaux alimente 9450 abonnés, 250 kilomètres de réseaux (hors branchements), 9 unités de production, 16 réservoirs de stockage et 10 installations (stations de reprise ou de suppressions).

Les éléments marquants de 2022

L'année 2022 a surtout été marquée par :

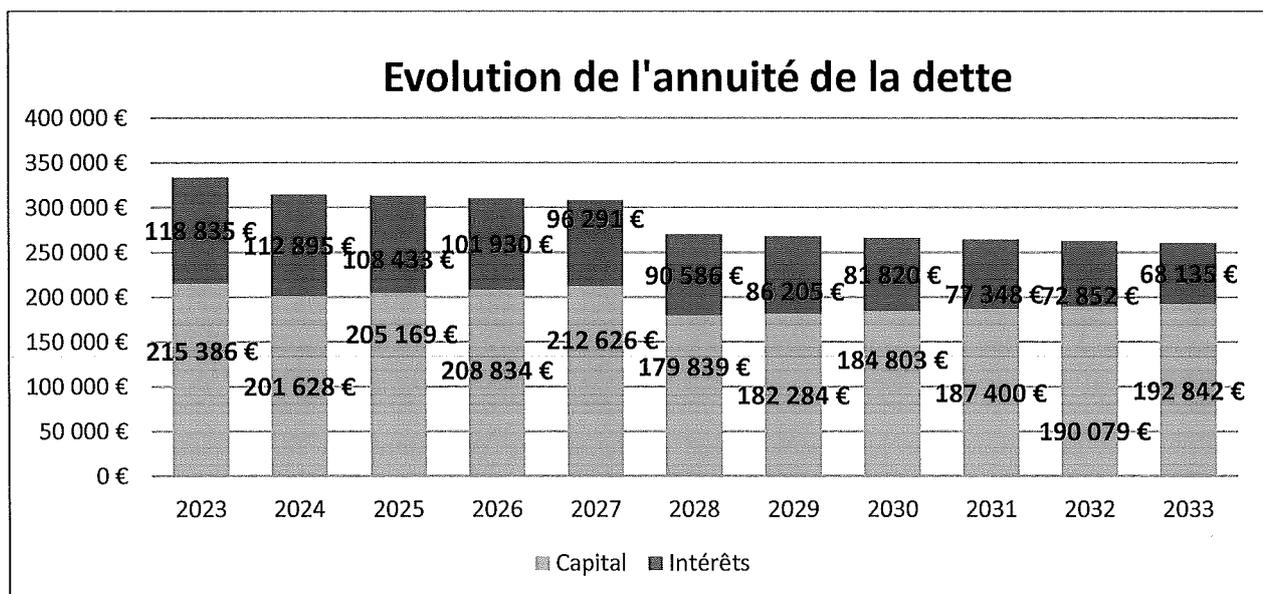
- Le renouvellement de 2,4 km de conduites (à Froidefontaine, Delle, Joncherey et Bretagne),
- La mise en service des nouveaux pré-localisateurs de fuites à Delle,
- Le début du déploiement télé-relève des compteurs d'eau à Beaucourt et Courtelevant,
- Le lancement du projet « l'Eau d'Ici » visant à reconquérir la qualité des eaux captées.

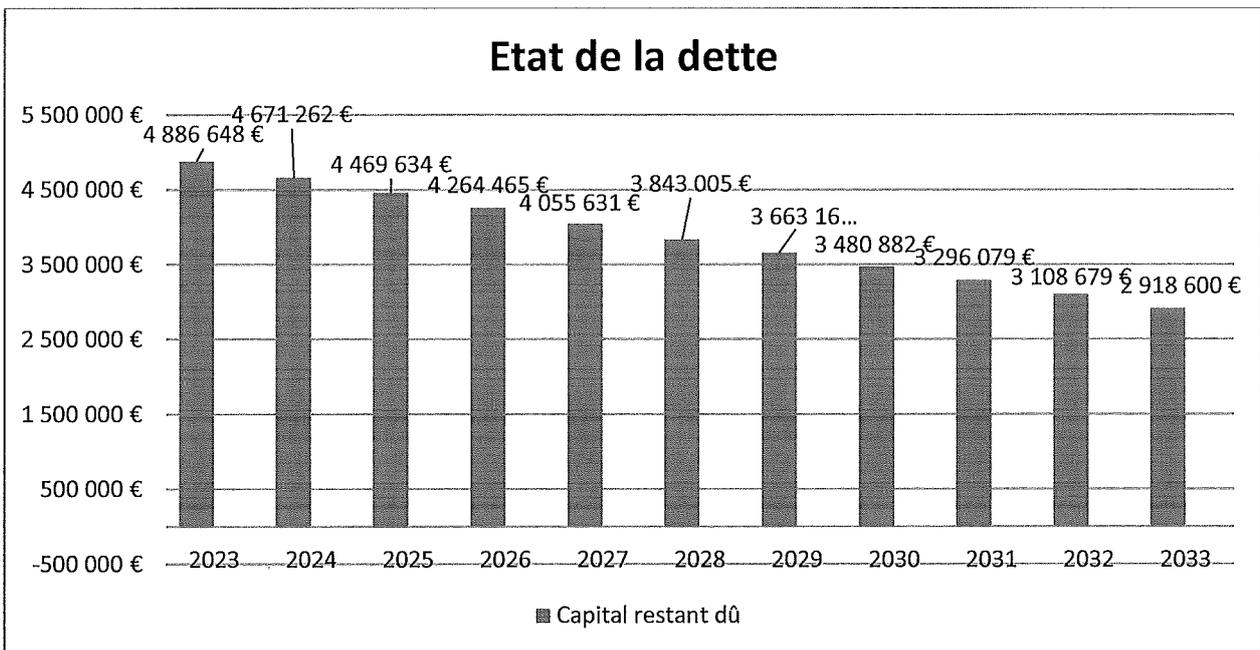
Etat de la dette

Le capital restant à rembourser en 2023 est de **4 886 648 euros**, contre 4 606 484 euros en 2022.

En 2022, pour financer le programme travaux, un nouvel emprunt de 500 000€ avait été contracté. L'annuité budgétisée représente alors un remboursement de **215 386 euros** en capital et **118 834 euros** en intérêts, soit une charge financière supplémentaire totale de **334 220 euros** sur 2023. Montant qui ne met pas en péril la capacité de remboursement de la dette.

Etat de la dette actuelle

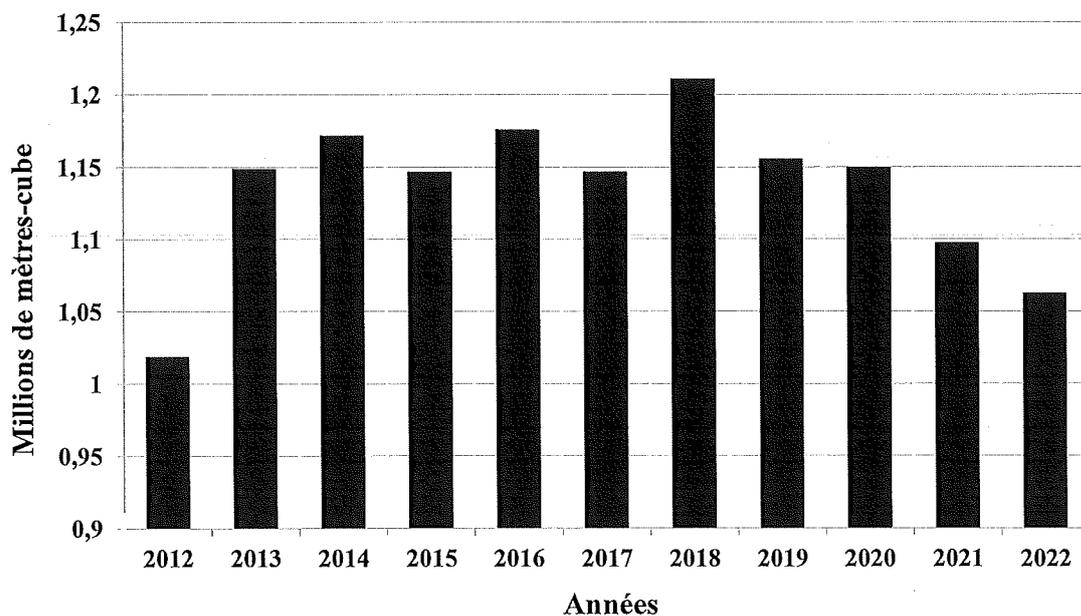




Évolution des recettes (vente d'eau)

Après une relative stabilité, la vente d'eau sur les 5 dernières années a une tendance à la baisse avec en 2022, 1 063 000 m³ soit -3.2% par rapport à 2021.

Evolution des ventes d'eau sur les 27 communes de la CCST



☞ Nous devons donc envisager un volume d'eau vendu pour 2023 aux abonnés de l'ordre de 1 050 000 m³, représentant des recettes de l'ordre de 1 920 000 euros.

Ceci avec un prix pour la consommation d'eau à 1,69 €/m³ HT et une part fixe de 19.15€. Tarifs inchangés depuis le 1^{er} janvier 2017.

S'ajoute 0,28 euros/m³ de redevance pollution prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et la TVA de 5.5%.

Tableau comparatif du coût de l'eau potable

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance pollution en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 5,5 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST (2022)	1,69	19,15	0,28	255,55	14,06	269,61
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab) (taux 2020)				278,80	15,31	294,11
Moyenne nationale (taux 2020)		64		253,20	13,93	267,13
Grand Belfort (taux 2021)	1,43	31	0,28	236,32	13,00	249,32
PMA (périmètre historique) (2021)			0,28	259,20	14,26	273,46
Syndicat Saint Nicolas (2021)	1,55	39	0,28	258,60	14,22	272,82
Syndicat Giromagny (2021)	1,72	39	0,28	279,30	15,36	294,66

source : rapport SISPEA (eaufrance.fr)

Les investissements 2022

Travaux sur les ouvrages :

- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir de Croix pour 14880 €.

Travaux sur le réseau public :

- Poursuite du renouvellement du réseau à Froidefontaine 440 000€ déjà investis,
- Renouvellement conduite du centre Bourg de Delle pour 97 835€ HT,
- La seconde tranche des travaux rue de Belfort à Joncherey, pour 104 530 euros HT,
- Renouvellement conduite rue de Grosne à Bretagne pour 96 480€ HT,

Qualité d'Eau :

- Problématique de qualité d'eau sur UDI Boron-Grosne, intégrée au schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,

Modernisation du service :

- Déploiement de 75 nouveaux pré-localisateurs de fuites à Beaucourt pour 39 938€ HT,
- Déploiement de 500 compteurs équipés pour la télé-relève pour 37 677€ HT,
- Achat d'équipement de sécurité pour travaux en milieu confiné pour 10 037€ HT.

Une image du compte administratif 2022 provisoire :

Les premières projections laissent apparaître pour l'année écoulée :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire de **28 000 euros** et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de **782 000 euros**.
- A la **section d'investissement**, un résultat excédentaire de **194 000 euros** et un résultat cumulé de **442 000 euros**.

Soit un excédent global fin 2022 s'établissant à hauteur de **1 142 000€ en y intégrant les restes à réaliser**.

	Résultats 2022	Résultats 2021 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2023
Fonctionnement	28 000€	754 000€	782 000€	Dépenses	463 000€
Investissement	194 000€	248 000€	442 000€	Recettes	381 000€
Total cumulé			1 142 000€		

Les grandes lignes du Budget Primitif 2023

En fonctionnement

Les dépenses 2023 –3 034 000 euros

Charges à caractère général	1 115 000€ dont :	
<i>entretien et réparation du réseau et installation</i>		470 000 €
<i>énergie et eau</i>		240 000 €
<i>carburants</i>		21 000 €
<i>remboursement BG</i>		120 000 €
<i>analyses eau</i>		50 000 €
<i>achat petits équipements</i>		40 000 €
<i>versement redevance prélèvement</i>		65 000 €
<i>autres charges</i>		90 000 €
Charges de personnel		550 000 €
Reversement redevance pollution à l'Agence de l'Eau		310 000 €
Dépenses imprévues		10 000 €
Virement section investissement		300 000 €
Dotations aux amortissements		555 000 €
Admissions non valeurs		15 000 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)		140 000 €
Charges exceptionnelles		30 000 €
Provisions pour risques		9 000 €

Les recettes 2023 –3 154 000 euros

Vente d'eau aux abonnés	1
920 000 €	
Redevance pollution	
310 000 €	
Travaux facturés aux abonnés	
100 000 €	
Amortissement subventions	
22 000 €	
Produits divers	
20 000 €	
Excédent reporté 2022	
782 000 €	

Soit un excédent cumulé d'environ 120 000€ à la fin de l'exercice 2023.

En Investissement

Les dépenses 2023 –1 810 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 1 000 € pour les imprévus,
- 22 000€ pour l'amortissement des subventions,
- 10 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 216 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 463 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 998 000 € pour les immobilisations (études et travaux)
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- 131 000 € pour continuer les travaux de renouvellement du réseau de Froidefontaine,
- 179 500 € pour le renouvellement des conduites rue du Caporal Peugeot à Joncherey,
- 21 640€ pour les travaux rue Ste-Odile à Chavannes-les-Grands,
- 35 000 € pour continuer les études sur la qualité du service,
- 11 755 € pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du château de Croix,
- 76 838 € pour la modernisation du service.

Les travaux à engager sur 2023 représentent 980 000 euros dont :

- Le renouvellement de la conduite rue Principale à Faverois pour 360 000 €,
- Le renouvellement de la conduite route de Courcelles à Florimont pour 230 000 €,
- La réhabilitation complète du réservoir de Croix pour 270 000 €.

Pour préserver les captages, l'achat d'une bineuse dans le cadre du projet « l'Eau d'Ici » est envisagée pour 80 000 € HT.

Les recettes 2023 –1 810 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 300 000€ de virement depuis la section de fonctionnement,
- 555 000€ de provision aux amortissements,
- 10 000€ pour les opérations patrimoniales,
- 403 000€ de subventions,
- 100 000€ pour les immobilisations en cours,
- 442 000€ d'excédent reporté de l'année 2022.

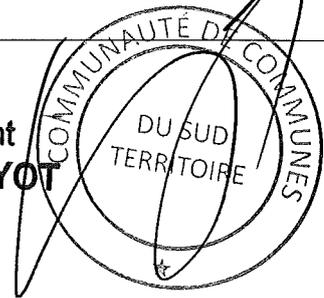
Soit un exercice 2023 à l'équilibre.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget annexe service des eaux.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,
Le Président
Christian RAYOT



Et publication ou notification le

le **MARDI 28 FEV. 2023**

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

